



Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

1. Acquisition salle paroissiale :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents échanges concernant l'acquisition de la salle paroissiale de la Vaillante et de la proposition validée par le conseil en date du 10 juillet puis transmise à l'évêché au prix de 20 000 € net vendeur. Il présente ensuite l'accord de principe des vendeurs reçu le 26 septembre.

Après avoir délibéré le conseil municipal valide l'acquisition de la salle paroissiale de la Vaillante au prix de 20 000€ net vendeur (frais de notaire en supplément à charge de la collectivité).

Le dossier sera suivi par l'office notarial de Coulonges sur l'Autize.

2. Provision pour créances douteuses. Délibération adoptant une méthode de calcul :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilités des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Après délibération, le conseil municipal approuve la méthode de calcul de la provision pour créances douteuses basée sur 30% du montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses.

3. Décision modificative :

Au regard des projets nouveaux, le conseil municipal vote des décisions modificatives pour des crédits supplémentaires pour un montant de 800 €.

4. Questions diverses :

- **Une visite du logement rue de l'Église** a été faite afin de faire le point sur les travaux. Le logement pourra être loué aux alentours du 01 décembre voire 01 janvier donc une annonce de location sera faite prochainement.

- **Journée culturelle :** Proposition pour l'organisation de la journée culturelle le 18 juillet : randonnée + visite de certains sites sur la commune avec un accueil théâtralisé.

- **Ecole :** Bilan du conseil d'école du mardi 16 octobre.
Une cérémonie de citoyenneté pour les jeunes venant d'avoir 18 ans et 19 ans, les élèves de 6 ans et les nouveaux arrivants en classe d'élémentaire est fixée le 8 novembre à 18h30.

- **Demande d'un administré :** Savoir s'il est possible de mettre un passage piéton devant l'arrêt de bus à Bégrolles. La route étant départementale, elle n'appartient donc pas à la commune. Une demande sera faite au Département et un retour sera apporté prochainement.

- **Prochain conseil** le 05 décembre 2024.

- **Autres dates :** Vœux du Maire le 17 janvier 2025 à 19h
Goûter des aînés : 01 février 2025 à 16h